SUR LE FRONT DE L'EST

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Plusieurs batteries soviétiques, qui avaient été mises en position pour protéger les positions de départ des chars, furent bombardées à plusieurs reprises et trois batteries réduites au silence. Parmi les chars qui essayaient de fuir sous le couvert de bois touffus, trois chars blindés furent détruits en rase campagne par des bombes et trois autres gravement endommagés.

Lors d'attaques contre des communications arrière des Soviets dans le secteur du Volchov, quarante véhicules automobiles furent détruits, ainsi que des abris de troupes dans la région forestière au sud-est du lac Ilmen.

Au sud de Leningrad, des chasseurs allemands d'accompagnement ont abattu quatre avions soviétiques en combats aériens.

Sébastopol sous les bombes allemandes

Berlin, 8. — On annonce de source militaire que sur la presqu'île de Crimée d'importantes formations d'avions de combat allemandes ont appuyé les opérations de l'armée allemande et ont bombardé des positions de campagne et d'artillerie soviétiques, ainsi que la ville et le port de Sébastopol. Dans ce secteur, des chasseurs allemands ont abattu huit appareils soviétiques.

La Croix de fer de 1re classe à Léon Degrelle

Bruxelles, 8. — Léon Degrelle a été décoré de la Croix de Fer de première classe.

On communique de source compétente :

Un ordre du jour du général commandant de division déclare que les membres de la « Légion Wallonne » se sont distingués par leur héroïsme, au cours de combats menés dans des conditions difficiles contre un ennemi supérieur en nombre.

Parmi les combattants les plus courageux figurait Léon Degrelle qui, comme il a été annoncé récemment, a été promu par le Fuehrer au grade de lieutenant, en reconnaissance de la vaillance extraordinaire dont il aurait fait preuve devant l'ennemi.

Quelques jours plus tard, au cours d'autres combats, le lieutenant Degrelle se distinguait de nouveau par sa magnifique bravoure et son admirable ardeur combative.

Le commandant de la division lui a décerné la Croix de Fer de première classe.

Le lieutenant Degrelle est le premier membre de la « Légion Wallonne » auquel échoit cette distinction.

LA BATAILLE DE MARMARIQUE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

forces armées, les points d'appui et les colonnes de véhicules britanniques au front de l'Afrique du Nord ont été hier l'objet d'attaques répétées d'avions de combat et d'avions destructeurs allemands.

Dans la région située au Sud d'Acroma, les avions de reconnaissance allemands avaient découvert un fort rassemblement de véhicules automobiles britanniques. Peu après cette colonne de renfort fut attaquée au moyen de bombes de tous calibres par des avions de combat allemands. Des coups directs atteignirent un rassemblement d'environ 80 véhicules. Des avions torpilleurs allemands, qui avaient été en reconnaissance armée dans la région de Bir Hacheim, bombardèrent en rase-mottes plusieurs colonnes de véhicules automobiles britanniques et mitraillèrent avec succès des chars blindés de reconnaissance anglais.

En même temps, des avions légers de combat allemands provoquèrent à coups de bombes des dommages importants à des positions de D.C.A. et à des avions britanniques rangés au sol, dans un autre secteur du front Nord-Africain.

Le port de Tobrouk violemment bombardé

Berlin, 8. — Le haut commandement des forces armées communique :

Une nouvelle fois, les navires et les installations maritimes de Tobrouk ont été, la nuit dernière l'objet des attaques des bombardiers allemands. Lorsque vers 5 heures du matin, les Stukas allemands du type Ju 88 parurent au-dessus des installations portuaires de Tobrouk, les batteries de D.C.A. britanniques de tous calibres, soutenues par de nombreux projecteurs les accueillirent par un violent feu de défense.

Volant à faible altitude, les avions de combat percèrent le feu de barrage de la D.C.A. et bombardèrent les navires ancrés à quai et le long des débarcadères. Les équipages ont observé que les bombes tombaient à proximité des navires et provoquaient des dommages aux installations du port. La partie Sud du port et le territoire de la ville de Tobrouk ont été gravement touchés.

Lisez

LES SPORTS DU NORD

En vente le Samedi. — Le N° 1 fr.

DANS LE PACIFIQUE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Wang Tching Wei à Hsinking, le premier ministre du Mandchoukouo, Chang Chin Hui et le ministre des Affaires Etrangères, Wei Huan Chang, sont arrivés aujourd'hui à Nankin avec une suite de 20 personnalités.

Arrivé à Nankin, M. Chang Ching Oui, premier ministre de Mandchourie, a déclaré que depuis la visite de M. Wang Tching Ouei, premier ministre de la Chine nationale, à Hsingking, les relations sino-mandchoues, qui sont fondées sur la déclaration commune de novembre 1940, s'étaient améliorées.

« La bonne entente actuelle, a-t-il dit, est unique dans l'histoire. Précisément à l'époque des grands succès remportés par les Nippons sur l'Angleterre et les Etats-Unis, le Mandchoukouo désire plus que jamais la collaboration avec la Chine nationale, en vue de la création d'un ordre nouveau en Extrême-Orient.

« C'est un fait de la plus grande importance, a affirmé M. Lin Pau Sheng, ministre des Informations, que la visite de Wang Tching Ouei et la contre-visite de Tchang-Tching Oui ont eu lieu respectivement les 8 mai et 8 juin, soit aux jours d'anniversaire de la libération de l'Asie dans la poursuite de la victoire finale et la création d'un nouvel ordre en Extrême-Orient ».

Le Japon n'a jamais employé de gaz

Tokio, 8. — Réfutant les allégations de Roosevelt qui a prétendu que le Japon avait fait usage en Chine de gaz asphyxiants, que les Etats-Unis considéraient cette action comme dirigée contre eux-mêmes et qu'ils useraient de représailles au cas où elle se répéterait, le porte-parole du Gouvernement a déclaré aux représentants de presse qu'il était en mesure d'annoncer officiellement que le Japon n'avait jamais employé de toxique au cours de cette guerre et que, quel que soit son ennemi, il n'en ferait jamais usage, pour autant que l'adversaire ne violât point les lois internationales, interdisant l'usage des gaz asphyxiants.

« Après chaque défaite, a poursuivi le porte-parole, Tchoung-King a toujours lancé des bruits mensongers, sans pour cela avoir pu apporter une seule preuve du bien-fondé de ces assertions ».

« Il saute aux yeux, a-t-il ajouté, que de telles suppositions ne servent qu'à excuser leurs déconvenues militaires ».

LA GUERRE AÉRIENNE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

été mis en ligne 137.565 fois en tout : le poids des bombes lancées s'est élevé à 17.366 tonnes.

En combats aériens, 1.245 appareils ennemis ont été descendus et 449 détruits au sol. En tenant compte des 778 avions ennemis abattus par la D. C. A., le nombre des appareils ennemis détruits s'élève certainement à 2.470. Il y a encore lieu d'ajouter 809 avions qu'on doit considérer comme perdus. Dans la lutte contre la marine de guerre et de commerce ennemie, l'aviation a coulé 34 navires de guerre et 71 cargos.

Cent quarante et un navires de guerre et 81 cargos ont été endommagés au cours d'attaques aériennes.

LA GENDARMERIE DÉPEND DIRECTEMENT DU CHEF DU GOUVERNEMENT

Vichy, 3. — La gendarmerie nationale, qui conserve sa structure actuelle, a été placée sous l'autorité directe du chef du gouvernement.

LA VISITE DE M. VON KALLAY AU FUEHRER

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Budapest, et du côté hongrois, le général Vitez Voeroes, ainsi que le général-major Vitez Homlok, attaché militaire hongrois à Berlin.

Dans la journée du 7 juin, M. von Kallay a été l'hôte de M. Von Ribbentrop, avec lequel il s'est entretenu cordialement des questions politiques actuelles.

ETROITE COLLABORATION GERMANO-HONGROISE

Berlin, 8. — Les journaux locaux du soir consacrent des commentaires à la visite qu'a faite M. von Kallay, premier ministre et ministre des Affaires Etrangères hongrois, au quartier général du Fuehrer.

Le « Voelkischer Beobachter » souligne qu'en tête du communiqué d'aujourd'hui de l'armée allemande, il est question d'attaques soviétiques repoussées par les troupes hongroises dans le secteur méridional du front de l'Est, et ajoute à ce propos : « Ces opérations apparaissent comme devant compléter et accentuer de façon significative la nouvelle concernant la visite hongroise au grand quartier général du Fuehrer. On voit que les illusions du président Roosevelt sont faites en rapport avec sa théâtrale déclaration de guerre aux Etats du Sud-Est ont été promptement soumises à une cure salutaire.

La « Deutsche Allgemeine Zeitung » met en évidence la vieille fraternité d'armes surgie de la guerre mondiale et l'antibolchevisme radical, qui constituent les éléments essentiels de l'amitié germano-hongroise et s'incarnent dans la personne du régent Horthy.

LE RETOUR DE M. VON KALLAY

Budapest, 8. — M. von Kallay, premier ministre et ministre des Affaires étrangères hongrois, est rentré lundi après-midi de sa visite au quartier général du Fuehrer. Il a été reçu à la gare, abondamment pavoisée, par les membres du gouvernement et par M. Werkmeister, chargé d'affaires d'Allemagne.

CROISADE DE L'AIR PUR

Souscrivez aux Bons de Solidarité que les Facteurs des P. T. T. vous offriront à partir du 8 Juin

LE MOUVEMENT INSURRECTIONNEL S'ÉTEND AUX INDES

Tokio, 5. — Le journal « Hochi Shimbun » écrit que le mouvement insurrectionnel dirigé par Pir Pagro et qui a éclaté dans la partie ouest des Indes, va finir par gagner le pays tout entier et mettre fin à la domination anglaise.

Le journal ajoute que cette révolte est une conséquence de la série de défaites subies par les Anglo-Américains et que les Hindous peuvent compter sur l'aide du Japon dans leur lutte pour leur indépendance.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 10 juin. — Soleil : lever à 6 h. 49 ; coucher à 21 h. 51. — Aujourd'hui : St Landry ; demain : St Barnabé.

MARIAGE. — On annonce le prochain mariage de Mademoiselle Lucette PLANCQ, petite fille et fille de Mme Vve Victor Hantson et de Mme et M. Désiré Plancq-Hantson, directeur des Etablissements « Au Tailleur de Roubaix » à Lille avec M. André RENARD, Pharmacien, petit-fils et fils de Mme Vve Renard et de Mme Renard, de Lille.

Le mariage sera célébré le Jeudi 18 Juin, à 11 h. en l'église St-Michel à Lille.

Nous adressons aux futurs époux ainsi qu'à leurs familles nos bien cordiales félicitations.

Les victorieuses actions des troupes de l'Axe

Rome, 8. — *Le Grand Quartier Général communique :*

Des contre-attaques, soutenues par des forces blindées ennemies, ont été nettement annihilées par nos actions d'infanterie. Elles ont fait 150 prisonniers et ont détruit quelques chars de reconnaissance et camions.

L'important butin, capturé à l'occasion des victorieuses actions signalées dans le communiqué d'hier, comprend — outre un nombreux matériel de guerre — cinquante canons et une quantité analogue de canons anti-chars. Parmi les prisonniers se trouve le général-commandant de la 10e brigade motorisée indienne.

Dans la région d'Acroma, nos avions ont abattu six appareils ennemis, sans subir de pertes.

Des formations italo-allemandes ont attaqué une nouvelle fois les bases navales et aériennes de l'île de Malte. Dans la région où se trouvent les objectifs déjà souvent touchés, il y eut de vastes incendies.

La nuit dernière, l'aviation britannique a bombardé Cagliari. Dans le centre de la ville, quelques maisons se sont effondrées, d'autres furent endommagées. Il y eut douze morts et quinze blessés. La population resta calme et disciplinée.

Informations Régionales

Après une poursuite mouvementée, un camion contenant 2.178 kilos de blé est saisi à Hirson

LE CHAUFFEUR EST ARRÊTÉ

La gendarmerie d'Hirson étant avisée qu'un camion-auto était passé à Marie, se dirigeant vers la frontière, un barrage fut immédiatement établi. Les gendarmes avaient à peine pris leurs dispositions, qu'ils voyaient arriver un gros véhicule roulant à toute allure. Des sommations furent faites, mais sans résultat. Le camion, afin d'éviter les chevaux de frise, monta sur le trottoir, risquant d'écraser deux gendarmes, et poursuivit sa course. D'un coup de pistolet un pneu fut crevé, mais l'auto réussit encore à s'échapper. Avec un automobiliste volontaire, la maréchaussée put arriver à le rejoindre au poste frontière de Macquenoise. Il fut alors constaté que le camion conduit par Meuleman Victor, 28 ans, sujet étranger, demeurant à Forchies-le-Marche, entrepreneur, contenait 2.178 kg. de blé. Le conducteur fut arrêté et le blé saisi. Il avait été acheté à raison de 600 fr. le quintal. Une bicyclette se trouvait dans le véhicule.

Cette affaire, qui se poursuit, aura d'autres suites. Meuleman a été conduit devant M. le Procureur de l'Etat français à Laon.

Contrôle sanitaire des végétaux

La loi du 25 mars 1941 organisant la protection des végétaux prévoit que dès le 1er juillet 1941, seules les personnes munies d'une carte de contrôle sanitaire délivrée par le directeur des services agricoles départementaux, sont autorisées à vendre ou à mettre en vente les plants, boutures, greffes, porte-greffes d'arbres fruitiers ou forestiers, de vigne, d'arbres et arbustes d'ornement.

L'inscription au contrôle est obligatoire.

Pépiniéristes, horticulteurs, entrepreneurs de parcs et jardins, marchands grainiers, revendeurs à domicile ou sur les marchés et, en général, toutes personnes mettant en vente des végétaux ou parties de végétaux vivaces ligneux ou semi-ligneux de pépinières ou de serres, sont astreintes à cette obligation ; de même des agriculteurs désirant vendre le surplus de leur production de plants fruitiers de boutures et de greffes de vignes.

Adresser les demandes d'inscription à la direction des S.A., 16, rue des Vieux-Murs à Lille.

AU CINÉMA

AU SUJET DES FILMS INTERDITS AUX ENFANTS DE MOINS DE 13 ET 16 ANS

Le public a pu remarquer depuis un certain temps des affichettes apposées aux entrées des salles de cinéma, indiquant que le programme est interdit aux enfants de moins de 13 ou de 16 ans, même accompagnés de leurs parents, indication qui se répète dans tous les textes de publicités.

Bien que certains n'aient pas encore très bien apprécié l'intérêt de cette mesure, disons de suite qu'elle est excellente. C'est l'avis d'ailleurs de toutes les personnalités entendues à ce sujet.

Au cours d'une conférence de presse, MM. JOANNIN, président du Groupement des loueurs de films et FRANCOIS, président du Syndicat des directeurs de cinémas du Nord et du Pas-de-Calais, ont bien voulu nous entretenir de ce sujet.

Après avoir montré l'étendue de la popularité du cinéma, M. Joannin la compara au théâtre. « Dans cette dernière catégorie, certaines salles pouvant, dit-il, se cantonner dans une présentation de spectacles spéciaux. Elles sont alors connues et les parents n'y conduiront pas leurs enfants. Mais, il n'en est pas de même avec le cinéma, où le spectateur se rend quelquefois compte de son imprudence d'y avoir amené sa famille.

« Il était donc indispensable que les films fassent l'objet d'un tri. Depuis le 1er juin, c'est chose obligatoire dans la région : les films ont été classés en 3 catégories ; les uns pouvant sans danger nu même avec profit, être vus par tous ; certains interdits aux enfants de moins de 13 ans ; les autres interdits aux moins de 16 ans. »

« Pour que cette mesure porte ses fruits, ajoute M. Joannin, il faut que tout chef de famille se sente en sécurité et ne soit point désappointé de cette classification. Aussi faut-il que le tri soit effectué de façon impeccable.

M. Joannin montra encore l'importante part que le cinéma peut prendre dans le problème du redressement moral de l'enfance.

Puis M. François dit son entière identité de vue avec M. Joannin, après quoi il expose le point de vue des directeurs de salle.

Cette façon de faire est d'ailleurs depuis longtemps à l'honneur en Allemagne et en Belgique ; elle l'est depuis un certain temps en France non occupée et dans certaines autres régions.

« Nous pensons, poursuivit M. François, que la nouvelle réglementation aura l'avantage pour nous, directeurs de salles, de nous mettre à l'abri des exactions de tierces personnes, notamment de municipalités, car l'on concevra mal, en effet, qu'après être passé au crible de la nouvelle et rigide classification parfaitement qualifiée, on puisse ensuite admettre la dictatoriale et super classification d'un tiers prononçant brutalement une interdiction, sans même avoir jamais vu le film incriminé, faisant par là une trop large application de la loi de 1884. »

« En résumé, conclut-il, nous sommes favorables à la nouvelle réglementation de la classification des films si elle doit nous permettre de mieux travailler à l'abri des tracasseries et des vexations inutiles et aussi, si, grâce à elle, nous pouvons aider à l'œuvre magnifique de redressement national entreprise. »

Condamnation de communistes à Douai

Au cours de sa dernière audience, la Section Spéciale a prononcé les condamnations suivantes, pour menées communistes : Julien Druchne, 23 ans, employé à la S.N.C.F., 82 bis, rue de Rumilly, à *Cambrai*, 8 ans de travaux forcés ; Jeannette Lefebvre, 20 ans, dactylographe, rue de Ligny, 9, à Caudry, 5 ans de travaux forcés ; Jules Suchet, 40 ans, employé des Mines, à *Burbure*, 2 ans de prison et 1.200 fr. d'amende ; Emile Catoire, 28 ans, 18 bis, rue H. Lefebvre, cour Delcroix, à *Roubaix*, 2 ans de prison et 1.200 francs d'amende.

LES JURÉS DE LA PROCHAINE SESSION DES ASSISES DU NORD

Voici la liste des jurés désignés par le sort pour assurer le service à la session des Assises du Nord qui s'ouvrira à Douai, le 1er juillet 1942.

Jules Ghesquières, négociant à **Haubourdin** ; Louis Blanchard, employé, 40 rue de Richelieu à **Roubaix** ; Albert Delplace, imprimeur, 180 boulevard de **Reims à Roubaix** ; Emile Joly, professeur à **Denain** ; Albert Bourmein, cultivateur à **Landas** ; Clément Brienne, contrôleur à **Ganech** ; Henri Plouvier, brasseur à **Steenwerck** ; Jules Lesur, rentier à **Gravelines** ; Paul Dumez, rentier à **Lomme** ; Paul Mascaux, négociant en bière à **Douchy** ; Jules Bourgeois, ingénieur, 73 rue Marquillies, à **Lille** ; Camille Collart, retraité à **Aaby** ; Henri Brunin, retraité, rue du Château d'Or, à **Wattrelos** ; Charles Peulmeulle, rentier à **Fratin** ; Alcide Declercq, cultivateur à **Villers-Plouich** ; Georges Debosque, fabricant de chaussures, 73 Faubourg de Dunkerque à **Armentières** ; Arthur Prin, entrepreneur, 7 rue Delory à **Lille** ; Paul Poullet, industriel à **Haubourdin**.

Jurés supplémentaires. — Maurice Lemaire, brasseur, 29 rue des Wetz ; Raymond Bétremieux, architecte, 7 rue François Cuvelle, à Douai.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ÉLÈVES INSTITUTEURS ET CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES EN 1942

Un arrêté ministériel en date du 29 mai 1942 a avancé la date du concours de recrutement des élèves instituteurs et des élèves institutrices du 20 au 10 juillet.

En conséquence, la date de l'examen du certificat d'études primaires est elle-même modifiée.

Pour tout le département du Nord les épreuves du C.E.P. auront lieu le lundi 22 juin 1942, à 8 h. du matin.

Tous les candidats, toutes les candidates devront se munir de papier à dessin, d'un double décimètre, d'un livre de lecture, de leur cahier de chants.

En outre, les candidates apporteront un petit morceau d'étoffe (calicot ou toile) de 15 cm. sur 10 cm environ.

MM. les Inspecteurs de l'Enseignement primaire donneront, chacun en ce qui le concerne, des instructions en vue des exercices physiques.

Les résultats seront publiés le 6 juillet, délai de rigueur.

Les épreuves du certificat d'études complémentaires auront lieu le lundi 29 juin au lieu fixé par M. l'Inspecteur de la circonscription.

Le date de clôture du registre d'inscription pour le C.E.P. et le certificat d'études complémentaires est fixée au 10 juin.

LA LUTTE CONTRE LE MILDIOU

La Préfecture régionale communique :

A la date du 6 juin, M. le Préfet de la Région de Lille a pris l'arrêté ci-après, dont les dispositions sont applicables dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais :

Article 1. — La lutte contre le mildiou de la pomme de terre est obligatoire dans toutes les communes du Nord et du Pas-de-Calais.

Article II. — Toute personne cultivant la pomme de terre, est tenue de traiter tous ses champs préventivement à l'aide d'une bouillie cuprique renfermant au minimum un kilogramme de sulfate de cuivre par hectolitre d'eau.

Il devra y avoir au moins deux traitements : le premier traitement sera effectué avant le 25 juin, le second avant le 25 juillet.

Article III. — Les traitements pourront être combinés avec ceux prescrits pour le Doryphore.

Article IV. — Le Maire, assisté du Syndicat de défense des cultures, organise la lutte dans la commune, conformément aux instructions reçues. Il devra s'assurer, en accord avec le Directeur des Services agricoles, que les quantités nécessaires d'insecticides et les pulvérisateurs indispensables aux traitements seront en temps utile, mis à la disposition des agriculteurs. Un compte rendu indiquant que toutes les mesures prescrites à cet égard ont bien été exécutées dans sa commune, sera adressé par le Maire à la Direction départementale des Services agricoles.

CONCOURS DANS LES P.T.T.

Un concours pour le recrutement de surnuméraires masculins des P.T.T. aura lieu au chef-lieu de chaque département les 1er, 2 et 3 septembre 1942.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction départementale des P.T.T. (service du Personnel).

L'ORGANISATION DES BATTAGES

A la date du 2 juin courant, M. le Préfet de la Région de Lille a pris l'arrêté ci-après :

Article 1. — L'organisation des battages à l'entreprise est confiée à l'Union des Fédérations et Chambres Syndicales des Entrepreneurs de Travaux agricoles du Nord et du Pas-de-Calais (U.E.T.A.). Le contrôle de l'exécution sera effectué sur pièces, par le Service du Génie rural, chargé de l'attribution du carburant et, sur place, par des agents spécialisés.

Article 2. — La fixation des secteurs et itinéraires de battages sera faite en tenant compte de la nécessité d'utiliser en premier lieu l'électricité, en second lieu le charbon, en troisième lieu les carburants légers, enfin en dernier lieu les carburants lourds.

Chaque entrepreneur devra obtenir de son ou de ses matériels le rendement maximum, il devra en réduire les déplacements au strict nécessaire et se conformer exactement aux itinéraires fixés.

Article 3. — En vue de la détermination des secteurs et itinéraires de battages, l'U.E.T.A. désignera un entrepreneur responsable par canton qui, d'accord avec ses collègues, divisera le canton en secteurs de battages tenant compte de la clientèle et du nombre de quintaux battus par chaque entrepreneur en 1938. Il sera désigné, en outre, un entrepreneur responsable pour l'ensemble des cantons d'un arrondissement.

Article 4. — Les propositions de délimitation des secteurs et des itinéraires de battages seront groupées par l'entrepreneur responsable pour l'arrondissement et transmises au plus tard le 10 juin au président de l'U.E.T.A., qui les remettra au Service du Génie rural.

Toute réclamation sera examinée par une Commission composée du président de l'U.E.T.A., de deux entrepreneurs de battages appartenant respectivement à l'arrondissement et au canton du réclamant, lequel devra être entendu.

A défaut d'accord amiable, le dossier sera transmis pour décision à M. l'Ingénieur en chef du Génie rural.

Article 6. — Les demandes de produits nécessaires aux battages, de même que les états des travaux effectués, notamment les volants du carnet de battages, seront adressés aux dates prescrites, par les entrepreneurs à l'U.E.T.A. qui les centralisera et les transmettra d'urgence aux divers services intéressés.

Article 6. — L'entrepreneur de battage ou le conducteur du matériel devra tenir obligatoirement et régulièrement le carnet de battages réglementaire.

Dès la fin du battage chez chacun de ses clients, il lui fera signer une fiche récapitulative des quintaux battus et des ballots de paille pressée. Cette fiche sera remise à l'agriculteur.

Article 7. — Tous les battages seront effectués au quintal de grain et les pailles pressées seront également comptées au poids.

Article 8. — Les agriculteurs possédant un matériel de battage et désirant battre pour eux-même ou pour leurs voisins, en avertiront le 1er juillet au plus tard, le Maire de leur commune, en indiquant les quantités à battre. Celui-ci adressera la liste de ces agriculteurs :

1) A l'entrepreneur de battages du secteur ;

2) A l'ingénieur du Génie rural.

La tenue du carnet de battages est également obligatoire pour les agriculteurs battant eux-mêmes.

Article 9. — L'entrepreneur doit obligatoirement battre les quantités de céréales qui lui sont présentées. Toutefois, afin de pouvoir servir en partie, dès le début de la campagne, tous les agriculteurs de son secteur, l'entrepreneur est autorisé à effectuer, pendant quinze jours, le battage par poste fixe, dans toutes les communes de son secteur. De leur côté, les cultivateurs sont tenus de faire battre leurs céréales lors du passage de l'entrepreneur dans la commune.

Article 10. — A la fin des travaux de battage effectués par l'entrepreneur dans la commune, la totalité des céréales devra être battue dans cette dernière.

Les cultivateurs possédant une batteuse, particuliers devront avoir terminé leurs battages avant que les travaux de l'entrepreneur aient pris fin dans la commune. Les céréales non encore battues à ce moment, devront être signalées à la Mairie et seront battues par les soins de l'entrepreneur. Dans ce cas, les quantités de carburant mises à la disposition du cultivateur feront l'objet d'un transfert au profit de l'entrepreneur. Les dispositions du présent article sont applicables à compter du 15 janvier 1943.

Article 11. — Le Maire fera afficher dans la commune les dates marquant le début et la fin des battages.

Article 12. — La non déclaration des itinéraires fixés sera signalée à l'U.E.T.A. et au Service du Génie rural. Les cas de malfaçon, l'insuffisance ou l'état défectueux du matériel, leur seront également signalés avec l'avis du Maire.

JURY MUSICAL DE BELGIQUE

Le jury musical de Belgique, fondé en 1922, siégera le mercredi 29 juillet à Maubeuge.

Le jury musical de Belgique délivre des diplômes pour le piano, instruments à cordes et à vent, chant, diction, histoire de la musique, solfège, harmonie, musique de chambre, etc...

Pour tous renseignements et inscriptions s'adresser au secrétariat du jury : pour la France, Mlle Louise Faron, 6, rue de Rousies, Maubeuge ; pour la Belgique, O. Delvigne, 54, avenue des Campanules, Bruxelles-Boitsfort.

SPORTS

FOOTBALL

Après Bihel... ...TOMPOWSKI a signé à Fives

Les milieux bien placés en coulisse avaient donc raison quand ils déclaraient que le retour de Bihel à Fives serait suivi de l'engagement d'autres joueurs de valeur sous le fanion du S.C.F. Ça n'a même pas tardé, puisque aujourd'hui nous pouvons annoncer officiellement l'adhésion du joueur Tompowski qui fit les délices de l'U.S. de Valenciennes au cours de la saison de football précédente.

Ce brillant joueur opérera dans le team-fanion des « Diables bleus » comme ailier droit. Il est certain qu'étant donné sa qualité, il se fera remarquer dans la grande équipe Fivoise.

Ancien co-équipier de Bihel, on peut dire que Tompowski marche sur ses traces et il est plus que probable que ce jeune athlète — 21 ans — au contact des techniciens du S.C.F. ce qui valut, toujours, une très belle école de football au sein du grand club Lillois, fera des étincelles et courra, lui aussi, vers la cape internationale qui pourrait lui échoir certain jour.

Mais en marge de ce commentaire personnel, il y a une question toute de curiosité qui se pose : « Quelle sera la prochaine vedette qu'engagera Fives ? » D'après les mêmes milieux, nous pourrions l'apprendre bientôt...

BOXE

Nouvelle direction à la F. N. de Boxe

Depuis de longs mois de larges divergences de vues étaient nées entre les dirigeants de la boxe en France. M. Bourdariat, président, confirmé dans ses fonctions par M. Borotra, était loin de plaire à tout le monde et son maintien à la tête de la F.N.B avait amené la démission de nombreux membres du Comité directeur parmi lesquels figuraient en premier lieu MM. Chabannes et Rabret.

Depuis l'avènement du colonel Pascot au C.G. on s'attendait à un changement. Les événements se précipitent puisque M. Baruzy, futur président, a été reçu par M. le Commissaire général et a déjà pressenti MM. Chabannes, Rabret et Gremaux. On parle également de l'ex-champion Georges Carpentier.

Attendons avec confiance la formation définitive du futur Comité directeur dans l'espoir qu'il sera enfin fait appel à des hommes d'action pour le bien du sport pugilistique.

ATHLÉTISME

LES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX (Z. I.) SERONT DISPUTÉS EN DEUX JOURNÉES LES 13 ET 14 JUIN A ROUBAIX

Le Comité des Flandres d'Athlétisme vient de prendre une importante décision :

Les championnats régionaux, primitivement prévus pour le dimanche 14 juin, seront disputés au cours de deux réunions qui auront lieu au Parc Jean-Dubrulle (Stade du R.C.R.) à Roubaix, le samedi 13 juin, à partir de 15 h., et le dimanche 14 juin, à partir de 14 h. 30.

Cette modification a été décidée en raison du grand nombre d'engagements enregistrés pour les 43 épreuves figurant au programme et compte tenu des difficultés de déplacement rencontrées par les clubs éloignés.

En quatrième Page

SUITE DES SPORTS

Réveil Agricole

L'ÉLEVAGE DU DINDON

Le dindon est le plus volumineux de nos oiseaux de basse-cour.

Mieux partagé que ses compagnons de captivité, sous le rapport de la force, comme de la taille, il acquiert rarement dans la communauté une influence prépondérante.

Nous avons vu souvent un petit coq combattant nain, au manteau rouge, rehaussé d'or, défier un énorme dindon et chanter victoire en se redressant sur ses ergots, après la retraite de son adversaire. Ce n'est que lorsqu'il s'agit d'arriver à l'auge commune qu'il tient à maintenir sa supériorité et y parvient toujours sans lutte.

Le dindon fut importé d'Amérique en Espagne en 1524, sous le règne de Henri VIII et fut en même temps introduit en Angleterre. Anderson fixe son apparition en France, au repas de noces de Charles IX, c'est-à-dire à l'an 1570 ; il a donc mis du temps à traverser le détroit.

LES RACES

Les races de dindons sont assez nombreuses ; voici les principales :

Le dindon noir de Sologne, de très forte taille au plumage et aux pattes entièrement noirs, est le plus répandu.

Le dindon blanc, bel oiseau aux pattes roses. Sa plume est très recherchée.

Le dindon rouge des Ardennes, animal de produit au plumage roux.

Le dindon bronzé d'Amérique, remarquable par l'élégance de ses formes et la richesse de son plumage aux reflets cuivrés.

Nous aurons l'occasion de décrire dans cette chronique la monographie des variétés de dindons les plus recommandables.

UNE VOLAILLE DE RAPPORT

La dindon a une grande valeur en raison de sa chair délicate et abondante ; on en fait chaque année, en Angleterre, une grande consommation, surtout à la Noël.

Les dindes sont d'excellentes couveuses et de bonnes mères. Elles sont très dociles et peuvent conduire une nombreuse famille.

Avant la grande vogue des couveuses artificielles, les accouveurs se servaient de dindes auxquelles ils confiaient 2 et 4 couvées successives.

La dinde fait une ou deux pontes chaque année de 15 à 30 œufs, suivant race et sélection. La durée de l'incubation est comme pour les œufs d'oies, de 28 à 30 jours.

L'ALIMENTATION

Les dindonneaux doivent, dès leur naissance, être traités comme les poussins, mais par la suite, l'alimentation doit être riche et abondante surtout à l'époque de la crise du rouge.

Les œufs durs, feuilles d'orties, oignons hachés finement et le pain trempé dans le vin, sont particulièrement recommandés.

Le dindon consomme dans son jeune âge beaucoup d'insectes, de vers et de larves de toutes sortes ; il lui faut également de la verdure à discrétion.

Pour que cet élevage soit tout à fait rémunérateur, il faut pouvoir disposer de grands parcours en herbes, chaumes, friches, pâturage, etc.

Les dindons se conduisent très facilement en troupeaux. Le matin avant leur départ pour le pâturage, une pâtée tiède l'hiver composée comme suit, sera distribuée :

Poudre de coquilles d'huîtres, 4 gr. ; farine de viande ou de poisson, 8 gr. ; farine d'orge, 40 gr. ; farine de maïs, 40 grammes.

On peut aussi employer les pommes de terre de la façon suivante :

Pommes de terre, 100 gr. ; poudre de coquilles d'huîtres, 4 gr. ; farine de poisson 8 gr.

Le repas du soir à la rentrée du pâturage consiste en grains divers. L'avoine est surtout recommandée.

Les sujets destinés à l'engraissement recevront du maïs, plus une partie de farine, d'orge et de petit lait pendant 6 ou 4 semaines.

Les dindons ont besoin du grand air, il ne faut jamais les obliger à coucher dans des locaux trop fermés. Un abri rudimentaire leur convient mieux que le poulailler le plus moderne.

Paul DUBUS.

EMPRUNT DÉPARTEMENT DU NORD 5.50 % 1934

M. le Préfet du Nord, Préfet de la Région de Lille, a décidé le remboursement anticipé des obligations non amorties de l'emprunt départemental de 124.288.000 francs émis en 1934 par voie de souscription publique au taux de 5.50 %.

La date de ce remboursement est fixée au 15 juillet 1942.

CONCOURS A LA S. N. C. F.

Un concours pour le recrutement de piqueur 1 Elève chef de district à la S.N.C.F., région du Nord, aura lieu en août et octobre 1942.

Le programme du concours, les conditions d'admission et tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à M. le chef d'arrondissement V.B. de la S.N.C.F., 16, rue de Tenremonde, à Lille.

FICELLE - LIEUSE

(CAMPAGNE 1942)

Les prix de vente de la ficelle lieuse moissonneuse à la culture, par des distributeurs agréés, sont quel que soit le nombre d'intermédiaires entre le réceptionnaire et l'utilisateur : lieuse papier 320-330 mètres au kilogramme, 28 fr. 76 le kilo ; lieuse textile 320-330 mètres au kilo 32 fr. 50 le kilo ; lieuse textile 420 mètres au kilo, 41 fr. 10 le kilo.

Ces prix s'entendent : taxes de transaction de 1 % et à la production 9 % comprises. Départ magasins distributeurs.

Facturation brut pour net en balles de : 26 kilos brut pour 6 pelotes de 4 kilo l'une ; 20 kilos brut pour 6 pelotes de 6 kilos à l'une avec emballage.

Règlement comptant.

Le prix de la pelote de ficelle lieuse vendue par unité est basé sur le sixième du prix de la balle d'origine.

COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE FRANÇOIS HENNEBIQUE A NEUVILLE-SAINT-VAAST

On nous communique :

« Au cours de la grande guerre, en 1917, les Allemands ont célébré l'anniversaire de l'introduction, chez eux, du ciment armé, invention française à laquelle un Neuvillois a donné ses formes, ses théories, son calcul, jusqu'à son nom.

» C'était alors, ce que l'on aurait pu appeler : « les noces d'argent du mariage fer-béton », puisque le pouvoir en béton armé a été inventée par François Hennebique, en 1892.

» Mais cette année est celle des « noces d'or » en même temps que du centenaire de la naissance (à Neuville-Saint-Vaast, le 25 avril 1842), de François Hennebique.

» Aussi convenait-il, malgré le deuil de la patrie, de commémorer, avec une fière dignité, ce double anniversaire.

» C'est ce qu'a décidé le gouvernement en désignant, pour le représenter, le dimanche 28 juin, à Neuville-Saint-Vaast, M. Boutet, vice-président du conseil supérieur des ponts et chaussées.

» Sont prévus au programme :

» 12 heures, en l'église de Neuville-Saint-Vaast, messe pour François Hennebique et ses cinq petits-enfants et neveux morts pour la France.

» 13 heures, repas familial, auquel assisteront, sous la présidence de M. Boutet, les descendants de François Hennebique.

» 15 heures, inauguration du monument de François Hennebique, à l'emplacement de sa maison natale. »

LISEZ et UTILISEZ nos PETITES ANNONCES

LA CABANE DU BORD DE L'EAU

par Louis DERTHAL

4

RÉSUMÉ DES PRÉCÉDENTS FEUILLETONS

Nous apprenons le rôle laborieux, tout de dévouement, rempli par Sylvaine NANCY à la ferme de la Presle, et même dans le village, où elle est aimée et respectée. Nous faisons en outre la connaissance de JEAN-CLAUDE, un jeune homme qui vit, sauvagement, dans un coin de la ferme et dont la mère, Mme CLAUDE, qui est infirme, reçoit les tendres soins de SYLVAINE.

Mais comme le front de la malade se rembrunissait, vivement le jeune homme se pencha sur lui et le baisa longuement.

— Pauvre mère, je vous fais du chagrin. Mais pourquoi vous tracasser ainsi à mon sujet ! Vous n'ignorez plus que je ne vois pas la vie comme vous et que je ne juge pas le passé comme vous.

« Allons, laissez-moi vivre en solitaire et en sauvage sans vous tourmenter ainsi. Cette existence, si étrange qu'elle vous paraisse, est encore la seule que je puisse supporter.

« Adieu, mère. Maintenant que je vous ai vue je suis heureux.

Il retourna vers Sylvaine qui disposait sur la table de la cuisine un grand bol de café au lait, des tartines grillées, une petite boule beurre, des confitures et du fromage.

— Merci ma bonne petite Sylve, dit-il en s'asseyant devant le déjeuner odorant.

— Merci... oh ! de quoi donc ?...

— D'être si bonne pour moi.

— Si bonne... répéta la jeune fille avec un peu d'émotion dans la voix. Je voudrais tellement te voir plus de courage.

— Du courage ! s'écria-t-il en s'animant, je n'en veux pas ! Je ne veux prendre mon parti de rien tu entends bien, de rien !

— Mon petit Claude, tu nous fais beaucoup de peine... Et cependant je sais si bien que tu pourrais faire mieux que de vivre retranché du monde, comme tu le fais.

— Non, non, tu ne sais rien ! Tu ne peux savoir ! lança-t-il d'un accent farouche, les poings crispés, une flamme haineuse dans le regard.

Sylvaine qui se tenait sur ses gardes se retint d'insister.

Depuis cinq ans qu'ils étaient réfugiés à la Presle, depuis que Jean-Claude avait appris ce qu'on lui avait toujours caché, une tempête grondait en lui. Sylvaine n'ignorait rien de ce qui se passait dans l'âme orgueilleuse de son cousin. Elle n'ignorait pas non plus qu'il avait beaucoup souffert d'avoir dû interrompre ses études et se fermer ainsi tout avenir. Mais surtout elle avait deviné la haine qu'il portait au cœur ainsi qu'une plaie dévorante, et qui s'avivait jusqu'à l'angoisse depuis plusieurs jours.

Aussi, son cœur compatissant et compréhensif la rendait-elle envers son cousin patiente, discrète et douce.

— Que fais-tu en ce moment ? interrogea-t-elle.

— Rien, absolument rien ! jeta-t-il en repoussant avec brusquerie le plateau de laque où étaient les tartines grillées.

— Tu ne continues donc pas ce recueil de vers si bien commencé ? Tu aurais tort cependant de te décourager, mon Jean-Claude. Il faut, avant tout, avoir confiance lorsqu'on veut réussir.

— J'en ai, quand je t'entends me le dire, chère Sylvaine. Mais une fois seul...

— Reste ici, à la Presle... Voilà si longtemps que je te le demande. Je t'affirme que ta vie changerait.

— Mais je ne veux pas qu'elle change ! Depuis cinq ans j'endure après tout, la vie que l'on m'a faite.

— Que tu te fais, rectifia la jeune fille avec calme.

— Pardon, ce n'est pas moi qui l'ai voulu ainsi. Et quand je suis irrité, presque fou, lorsque je souffre à crier, je m'en vais chasser dans ses bois, dans ses brandes, pêcher sur son étang... Au moins dans ces solitudes je puis gémir et pleurer tout à mon aise ! Mais depuis quelques jours il me faut plus que de l'espace pour m'apaiser, il me faut de la pitié, hélas !

Et Jean-Claude, qui était resté accoudé au bord de la table, plongea soudainement la tête dans ses mains.

Sylvaine, toute remuée par cet aveu, courut au jeune homme et de son bras caressant alla lui entourer les épaules.

— Mon pauvre petit Claude... balbutia-t-elle.

— Comment dois-tu juger tant de faiblesse, murmura-t-il, l'accent angoissé.

Pour toute réponse, Sylvaine mit un baiser sur les cheveux de son cousin.

— Et tu me dis souvent, continua-t-il d'une voix sourde, que j'ai tort de désespérer comme je le fais. Ah ! pauvre Sylvaine ! C'est-à-dire que malheureux comme je le suis... la mort me serait une délivrance. Aussi, y a-t-il des jours où je...

— Ne veux-tu point blasphémer ! coupa la jeune fille. Voyons, Jean-Claude, reprends espoir. Tu ne sais rien de ce que te réserve l'avenir ! Continue tes poèmes. Je t'assure que tu es né poète. Sache donc profiter du don que la Providence t'a donné.

Et pour l'encourager elle lui glissa, insinuante et câline :

— C'est par là, sans doute, que commencera la revanche.

Le jeune homme eut soudain un rire ironique et méprisant.

— Tu veux que je devienne poète ! Or, qu'est-ce qu'un poète, ma pauvre Sylvaine ! Une sorte de fou pour le monde tant qu'il n'a pas, à force de intrigue, d'énergie ou de platitude, fait sa place au soleil. Du coup, il conquiert la gloire et quelquefois la fortune. Alors on le salue, on le prône, on le loue mais s'il tombe en chemin, on le piétine. S'il meurt on l'enterre deux fois. Ah ! tiens, laisse-moi rire avec ta situation d'homme de lettre !

— Tu es dur pour les pauvres écrivains, objecta Sylvaine avec une petite moue navrée.

De la poitrine de Jean-Claude, un rauque et profond soupir s'échappa sourdement.

Puis il y eut un long silence scandé par le tic-tac de la grosse horloge campagnarde.

— A propos, dit brusquement le jeune homme, je l'ai vue... hier.

— Tu l'as vue !

— Oui... Elle était sur l'étang. Elle ramait avec une dextérité et une vigueur que j'ai été forcé d'admirer. Son canot est venu passer à deux brasses de moi. J'étais à plat ventre dans les joncs. Elle n'a pu me voir.

— Comment est-elle ? demanda curieusement Sylvaine.

— Pâle comme une fille d'Arles avec des yeux d'un noir velouté dont le regard m'a paru tour à tour brillant et doux. La fleur rouge plantée dans ses cheveux semblait décolorée à côté de ses lèvres. Deux bandeaux lustrés comme l'ébène, relevés en vagues souples sur son front mat, couronnaient fièrement un visage dont la coupe m'a rappelé celle des statues antiques. Elle est très belle et cependant je la hais, je la hais !

— Mon pauvre Claude, comme tu te plais à te faire du mal

— Peut-être... Depuis plusieurs jours, en effet, ma haine ravivée épuise mes forces.

Et, se levant d'un bond, il jeta après avoir d'un geste rude posé sa main sur l'épaule de Sylvaine

— Tiens, je m'en vais Bonsoir petite Sylve !

III

Château de Grandchesne

16 avril.

« Mon cher Miché,

« Voilà près de deux semaines que je suis ici et je ne vous ai pas encore écrit longuement. C'est très mal, n'est-ce pas ? Pourtant, mon cher, j'ai déjà une grâce à vous demander : ce serait de venir me rejoindre à Grandchesne.

« Oh ! je sais, quitter Paris au printemps, en une saison où tout est plaisir, n'est réellement pas drôle. Chaque jour je soupire après tout ce que j'ai laissé là-bas, et je sais mon cher Miche que c'est un gros sacrifice que je vous demande.

« Vraiment, mère s'est montrée bien égoïste, ne trouvez-vous pas, en m'ordonnant de venir tenir compagnie à un vieil oncle solitaire dans son château féodal. Il est vrai qu'infiniment pratique, petite mère a sans doute vu là un moyen de ménager une succession possible. Cependant jusqu'à ces dernières semaines le marquis de Grandchesne, oncle de mon pauvre papa défunt, ne s'était nullement intéressé à moi, pas plus qu'à ma mère d'ailleurs. Pourquoi a-t-il éprouvé soudain le désir de me connaître ? Enigme !

(A suivre.)

Prochainement :

« La Dame aux Camélias »

Le chef-d'œuvre

d'Alexandre DUMAS fils